



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/16034
11 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 7 OCTOBRE 1983, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LES REPRESENTANTS DE L'ANGOLA, DU CAP-VERT, DE LA GUINEE-BISSAU, DU
MOZAMBIQUE ET DE SAO TOME-ET-PRINCIPE

Les représentants de la République populaire d'Angola, de la République du Cap-Vert, de la République de Guinée-Bissau, de la République populaire du Mozambique, et de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe ont l'honneur, d'ordre de leur gouvernement respectif, de communiquer ci-joint le texte d'une lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par M. José Luis Guterres, membre du Comité central du Front révolutionnaire du Timor oriental indépendant (FRETILIN).

Ils seraient reconnaissants au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Angola auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Elisio de FIGUEIREDO

Le Représentant permanent du Cap-Vert auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Amaro Alexandre da LUZ

Le Représentant permanent de la Guinée-Bissau
auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Inacio SEMEDO, Jr,

Le Représentant permanent du Mozambique auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Manuel DOS SANTOS

Le Chargé d'affaires de la Mission permanente
de Sao Tomé-et-Principe auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Adriano CASSANDRA

UN LIBRARY
OCT 12 1983
UN/SA COLLECTION

Annexe

Lettre datée du 7 octobre 1983 adressée au Président du Conseil
de sécurité par M. José Luís Guterres

J'ai été chargé par M. José Alexandre Gusmao, commissaire politique national du Front révolutionnaire du Timor oriental indépendant (FRETILIN), Commandant en chef des Forces armées de libération nationale du Timor oriental (FALINTIL), de communiquer aux membres du Conseil de sécurité et à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies des renseignements sur la situation grave qui règne actuellement au Timor oriental.

1. Une importante offensive militaire indonésienne est en cours contre le peuple du Timor oriental. Cette offensive qui a pour nom de code "Operasi Sapu Bersih" ("Opération de nettoyage"), a été lancée à la fin du mois d'août. Vingt mille hommes des "Forces de déploiement rapide" indonésiennes (PGT), de la Brigade mobile (BRIMOB) et d'unités de commandos y participent. Cette force est appuyée par des hélicoptères "Alouette" et "Puma" de fabrication française, des avions à réactions OV-10 "Bronco" faits aux Etats-Unis, des chars et des véhicules blindés.
2. Cette opération a été ordonnée par le Président Suharto et est placée sous le commandement direct du général Benny Murdani, chef des forces armées indonésiennes.
3. La stratégie des généraux indonésiens vise à diviser en trois le territoire du Timor oriental, pour empêcher les divers unités et postes de commandement militaire du FRETILIN de coordonner leurs défenses et leur contre-offensive, ainsi qu'à capturer José Alexander Gusmao, le Commandant en chef des FALINTIL.
4. Le général Benny Murdani, chef des forces armées indonésiennes, a révélé sans détour les desseins implacables de son armée en proclamant bien haut qu'on ne ferait "pas de quartier" à ceux qui s'opposent à la souveraineté indonésienne. (The New York Times du 1er septembre 1983; Agence France Presse, 1er septembre, Djakarta).
5. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a été contraint de se retirer de l'île principale depuis le mois de juillet de cette année. Il n'a plus que des effectifs réduits sur l'île d'Ataúro située au large de Timor. En obligeant le CICR à quitter le territoire, les autorités militaires indonésiennes veulent empêcher qu'un témoin indépendant ne dénonce leur brutale guerre d'agression et priver les blessés et les prisonniers de guerre de toute assistance humanitaire susceptible de leur sauver la vie. Il est clair que les autorités militaires indonésiennes ont l'intention d'exterminer le peuple du Timor oriental - l'unique moyen de venir à bout de la résistance nationaliste (Rapport de situation No 10 du CICR", Septembre 1983).
6. Un rapport émanant de sources religieuses au Timor oriental fait état du massacre de 200 villageois en "représailles" de la mort de 15 soldats indonésiens, tués dans un camps militaire indonésien par des prisonniers timorais. (Cette information figure dans une lettre adressée au Président Reagan sur l'initiative de M. Tony P. Hall, membre du Congrès des Etats-Unis, et datée du 27 septembre 1983.)

7. Le rapport en question a été diffusé par l'Australian Associated Press (AAP), depuis Jakarta, et publié in extenso dans le Canberra Times du 19 août 1983. Cet incident s'est effectivement produit. Plus de 30 paysans timorais soumis au régime du travail forcé dans le district de Viqueque ont attaqué leurs gardes indonésiens, tuant ou blessant la plupart d'entre eux, et se sont échappés avec des armes et des munitions.

8. Certaines personnalités indonésiennes et australiennes prétendent maintenant que l'offensive militaire lancée par les Indonésiens a été "provoquée" par cet incident.

9. Or, l'opération "Operasi Sapu Bersih" était à l'étude depuis le début de l'année, alors même qu'un cessez-le-feu de fait était observé entre les forces indonésiennes et l'armée du FRETILIN. Ce cessez-le-feu avait été conclu entre le colonel Purwanto, commandant suprême des forces indonésiennes au Timor oriental, et M. José Alexandre Gusmao, président du FRETILIN, à la suite d'entretiens bilatéraux tenus les 20 et 21 mars dernier dans les zones du Timor oriental occupé par le FRETILIN.

10. Les entretiens ont été tenus sur la demande de la partie indonésienne, à la satisfaction des dirigeants du FRETILIN. Ils se sont déroulés dans une atmosphère de cordialité et d'optimisme et ont fait naître un espoir de paix. Au cours de ces entretiens, le chef du FRETILIN a insisté auprès du colonel Purwanto sur la nécessité d'informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de l'inviter à participer à de futurs entretiens, étant donné que l'Assemblée générale l'avait prié d'entamer des consultations avec toutes les parties directement intéressées.

11. Cependant, les autorités militaires indonésiennes n'ont pas informé le Secrétaire général de ces entretiens, ni du cessez-le-feu convenu entre les deux parties.

12. Après six mois d'existence, le cessez-le-feu est maintenant rompu et la situation au Timor oriental est très grave. Le Conseil révolutionnaire de la résistance nationale et le Comité central du FRETILIN appellent l'attention du Conseil de sécurité sur cette nouvelle agression militaire indonésienne et lui demandent de prendre les mesures immédiates prévues dans la Charte.

13. Il faut rappeler que l'Indonésie ne s'est pas conformée aux résolutions 384 (1975) et 389 (1976) par lesquelles le Conseil de sécurité demandait au Gouvernement indonésien de retirer "sans plus tarder" toutes ses forces du territoire du Timor oriental.

14. Les dirigeants du FRETILIN remercient vivement le Secrétaire général des efforts qu'il a accomplis dans la recherche d'une solution au problème du Timor oriental. Le FRETILIN accueille avec satisfaction toute initiative de paix respectueuse des principes sacrés de l'autodétermination et de l'indépendance énoncés dans la Charte, dans la résolution 1514 (XV) et dans la Déclaration

relative aux principes du droit international touchant les relations amicales entre les Etats. Les parties au conflit sont les habitants du Timor oriental, représentés exclusivement par le FRETILIN, et l'Indonésie. Les dirigeants du FRETILIN sont prêts à ouvrir des consultations avec le Secrétaire général et avec les représentants du Gouvernement indonésien, ainsi qu'avec le Gouvernement portugais.

15. Le Conseil révolutionnaire de la résistance nationale tiendra le Conseil de sécurité au courant de la situation au Timor oriental selon qu'il le jugera nécessaire.

José Luis GUTERRES

Membre du Comité central du FRETILIN
